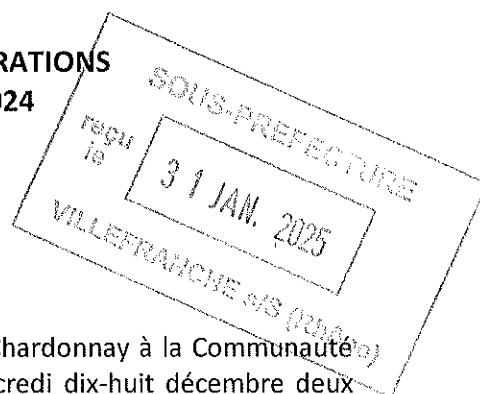


**SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024**

**Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de présents : 15**

**Nombre d'exprimés : 17**

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix-huit décembre deux mille vingt-quatre à onze heures.

**Etaient présents :**

**Délégués du Département :** Daniel POMERET, Béatrice BERTHOUX, Michel THIEN (titulaires), Sylvie EPINAT, Daniel JULLIEN, Christian VIVIER MERLE (suppléants)

**Délégués de la CCBPD :** Jacques PARIOST, Jean-Luc LAFOND, Christian GALLET, Valérie DUGELAY (titulaires), Xavier FELIX (suppléant)

**Délégués de la CAVBS :** Edith LAFORET, Gaëtan LIEVRE, Thomas RAVIER (titulaires), Jean-Pierre DUMONTET (suppléant)

**Absents Excusés :**

**Délégués du département :** Martine PUBLIÉ (titulaire)

**Délégués de la CCBPD :** Marie-Pierre TEYSSIER (titulaire)

**Délégué de la Métropole :** Pascal DAVID (titulaire), Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

**Pouvoirs :**

**Délégués de la CCBPD :** Marie-Pierre TEYSSIER donne pouvoir à Jacques PARIOST

Jacques PARIOST est désigné Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice assiste à la séance.

**PROJET PORTUAIRE – BILAN DE LA CONCERTATION**

La concertation préalable, qui s'est déroulée du 1er juin 2024 au 30 juin 2024 inclus en mairie de Anse, a porté uniquement sur le futur port fluvial en application des articles R 103-1 et L 103-2 du code de l'urbanisme.

Ce dernier s'inscrivant dans un projet d'ensemble, les grands principes de la ZAC du Bordelan ont également été rappelés.

Le bilan de la concertation est présenté tel que joint en annexe.

Marjorie DUMONT, Cheffe de projet, Groupe SERL, présente le document joint en annexe en précisant que 194 avis ont été classés en 9 catégories, majoritairement négatifs.

Le Président précise que le port ne fait que 2-3 hectares au sein de la superficie totale du projet de 23 hectares. Il n'y a pas d'enjeu vis-à-vis de la ZAN, le projet étant déjà comptabilisé.

L'étude de marché du port sera mise à jour vu que celle menée initialement date de 2017.

Il est précisé que certains chiffres mis en avant par le Collectif Bordelan ne correspondent pas au montant réel, notamment quant au coût public de l'opération.

Un bilan carbone sera produit (non prévu initialement). Christian Gallet fait remarquer que les bateaux qui viendront au port sont déjà existants et qu'il s'agit davantage d'un transfert que d'un « appel d'air ».

Le Président précise que la création du port ne remettra pas en cause le plan d'eau du Colombier, l'activité estivale sera préservée et verra son attractivité renforcée par l'activité portuaire.

Marjorie Dumont ajoute qu'il sera important de mettre en avant les plus-values de la renaturation déjà conduite sur plusieurs espaces, notamment le retour de certaines espèces (castor à titre d'exemple), etc.

Le Président précise qu'à la suite de la concertation préalable, certains chapitres de l'étude d'impact seront actualisés et complétés. La programmation dans son ensemble est confirmée, des adaptations au projet seront réalisées en fonction des compléments d'études.

## LE COMITE SYNDICAL

A l'unanimité des membres présents

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation

Le secrétaire,

Jacques PARIOST.



Le Président,

Daniel POMERET